

## CIRE DE PALME POUR BOUGIES MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

### 1. Identification de la \* préparation et des sociétés :

**Nom du produit :** Cire de palme pour bougies moulées

**Usage de la substance :** fabrication de bougies, parfumées ou non parfumées.

Fournisseur :

Creation-bougies.fr

Micro entreprise immatriculée au registre du commerce des sociétés de Blois sous le numéro 750 826 208

TVA non applicable, article 293-B du CGI

314 rue des Vallées - 41250 Mont-Près-Chambord - France

+33 (0)6 88 37 73 94

www.creation-bougies.fr - info@creation-bougies.fr

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

\* CENTRES ANTI-POISON :

Paris : 33(0) 1 40 05 48 48 –

Angers : 33 (0)2 41 48 21 21

Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80

Lille : 0 825 812 822

Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11

Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25

Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36

Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22

Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37

Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47

Centres de Toxicovigilance :

GRENOBLE – REIMS – ROUEN

### 2. Identification des dangers.

Attention : Léger risque d'incendie. Peut causer une irritation des yeux. Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation. L'inhalation de brouillard d'huile peut causer une irritation des voies supérieures respiratoires.

US OSHA Classification de risque : léger risque.

EU : non classé comme dangereux selon la Directive 67/548/EEC

- Symbole étiquetage :

Non

- Maladies professionnelles :

Non

- Maladie à risques professionnels :

Pas d'effet négatif en cas d'utilisation correcte.

- Autres données :

Risques de brûlures quand le produit est manipulé à l'état fondu.

- Risques pour la santé humaine :

Non.

- Risques pour l'environnement :

Eviter les dispersions. Peut rendre le sol glissant.

### 3. Composition/Information sur les composants :

**Utilisation :** Cires végétales pour bougies

**Nom chimique :** Mono, Di et Triglycérides.

**Composition :**

R1 – CO2 – CH2

R2 – CO2 – CH

R3 – CO2 – CH2

**Composant(s) apportant un danger :** Aucun à notre connaissance.

**Impureté(s) apportant un danger :** Aucun à notre connaissance.

N° de CAS :

EINECS :

555-43-1

209-097-6 Glycerol Tristearate Formule C57H110O6 (Non classé)

57-11-4

200-313-4 Stearic Acid Formule C18H36O2 (Non classé)

## CIRE DE PALME POUR BOUGIES MOULÉES



Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

### 4. Premiers secours.

- 4.1 Inhalation : léger risque. Une inhalation excessive de brouillard d'huile peut affecter le système respiratoire. Le brouillard d'huile est considéré comme une nuisance par l'ACGIH. Les personnes sensibles peuvent avoir une dermatose après une exposition prolongée de la peau.  
Sous forme de poudre/vapeur : sortir la personne concernée à l'air. Risques très limités. Mettre sous observation médicale si nécessaire.
- 4.2 Contact avec la peau : En cas de contact avec du produit fondu, laver la peau avec de l'eau et du savon. Ne pas ôter le produit de la peau, traiter comme une brûlure. Oter immédiatement les vêtements imprégnés de cire fondue et refroidir la partie brûlée avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un médecin si nécessaire.
- 4.3 Contact avec les yeux : Si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver immédiatement à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.
- 4.4 Ingestion : **ne pas faire vomir.**  
Risque très limité. Laver la bouche avec de l'eau.  
En cas de brûlures :  
Laver à grande eau jusqu'à ce que la douleur disparaisse puis retirer tous les vêtements de la surface brûlée.  
Si nécessaire, consulter un médecin et continuer d'asperger avec de l'eau jusqu'à son arrivée.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie :

- 5.1 Moyens d'extinction : Appropriés : mousse – CO2 – Poudre – Sable.  
**Contre indiqués : jet d'eau**
- 5.2 Mesures particulières de protection : Des vapeurs toxiques peuvent survenir durant un incendie. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome.
- 5.3 Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone lors de combustion incomplète et fumées irritantes.
- 5.4 Information complémentaire : Les eaux contaminées doivent être contenues séparément et traitées comme un déchet.  
Refroidir extérieurement les récipients avec de l'eau.
- 5.6 Classification de combustion : combustible liquide : classe IIIB

Incendie non habituel et risques d'explosion : les produits combustibles comme les racks, vieux papiers ou les terres de filtrage saturés d'huile peuvent s'enflammer spontanément.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- 6.1 Précaution du personnel : ventiler largement. Minimiser les contacts avec la peau.
- 6.2 Précautions de l'environnement : mesures après fuite ou déversement : ne pas déverser dans les égouts, canalisations et étendues d'eau. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du détergent.
- 6.3 En cas de déversement important : prévenir les Pouvoirs Publics. Absorber avec du sable ou autre absorbant inerte.
- 6.4 Elimination des déchets : un produit chaud répandu sous faible épaisseur fige rapidement. Il suffit de récupérer le produit solidifié et froid mécaniquement. Traiter comme un déchet solide. Faire incinérer dans une installation agréée.

### 7. Manipulation et stockage :

#### Manipulation :

Tenue normale de travail pour les produits chimiques. Lunettes de sécurité et gants appropriés quand le produit est manipulé à l'état fondu.  
Avant d'utiliser le produit, voir les mesures de protection au chapitre 8.

## CIRE DE PALME POUR BOUGIES MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

### Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :

Aucun dans les conditions normales d'emploi. Combustible s'il est en contact avec une flamme nue ou à très haute température. La matière grasse végétale et les huiles brûleront.

**Réactions dangereuses :** Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

**Stockage à l'état solide :** A l'abri de la chaleur à température maxi de 25 °C, dans un endroit sec et à l'abri de l'humidité. Ne pas stocker en contact avec des produits nocifs ou toxiques. Eviter les rayons directs du soleil. Une combustion spontanée peut survenir lors d'une accumulation de vieux papiers et d'emballages ayant contenu ce produit.

**Stockage à l'état liquide :** stockage dans des conteneurs chauffants ; il y a une possibilité de dégradation de la qualité du produit lors d'un long stockage à une température supérieure de 20 °C au-dessus du point de congélation.

**Matériaux d'emballage ou de flaconnage à éviter :**

Aucun à notre connaissance.

**Attention :** les produits combustibles comme les racks, vieux papiers ou les terres de filtrage saturés d'huile peuvent s'enflammer spontanément.

### 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle :

8.1 Valeurs limites d'exposition par OSHA : comme brouillard d'huile : 15 mg/m<sup>3</sup> OSHA PEL (particule totale).  
respirable : 5 mg/m<sup>3</sup> OSHA PEL (fraction respirable)

Valeurs limites d'exposition par ACGIH : comme brouillard d'huile : 10 mg/m<sup>3</sup>.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail quand le produit est manipulé à chaud. Si les limites d'exposition sont supérieures aux limites autorisées, prévoir une ventilation mécanique.

8.3 Contrôle de l'exposition professionnelle :

- Protection respiratoire : pas de précaution spéciale dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'huile chaude, un appareil respiratoire pour les vapeurs organiques peut être requis.
- Protection des mains : des gants de protection en néoprène, résistant à la chaleur et des chaussures de sécurité appropriées seront portés quand le produit est manipulé à l'état fondu.
- Protection des yeux : utiliser des lunettes de protection quand le produit est manipulé à l'état fondu et s'il y a risque de projection.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : tenue normale de travail pour les produits chimiques (en coton de préférence). Chaussures de sécurité. Si nécessaire, des vêtements imperméables sont recommandés pour éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau. Des équipements sanitaires (douches) devraient être disponibles.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : --

8.4 Mesures d'hygiène : se laver les mains avant de manger et de boire. Ne pas manger, boire, fumer sur le lieu du travail.

Une combustion spontanée peut survenir lors d'une accumulation de vieux papiers et d'emballages ayant contenu ce produit.

### 9. Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations générales :

Etat physique : semi-solide en dessous de 30°C – liquide au-dessus de 65°C  
Forme : Microbilles.  
Couleur : Blanc et/ou crème.  
Odeur : Sans odeur.

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

Températures caractéristiques :  
Point de fusion : ~ 55°C.  
Point d'éclair : >250°C  
Auto-inflammation : +350°C

## CIRE DE PALME POUR BOUGIES MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

---

PH :	Non applicable
Propriétés explosives :	NA
Propriétés comburantes :	NA
Coefficient de partage n-octanol/eau :	NA
Solubilité, g/100 ms à 20°C :	Dans l'eau : insoluble
Pression de vapeur :	Négligeable à froid, très faible à chaud dans des conditions normales d'utilisation.
Densité, gr/ml à 25°C :	Environ 0.85 à 0.90
Indice d'acide :	190 – 210.
Taux d'évaporation :	NA
% d'évaporation/volume :	NA

---

### 10. Stabilité et réactivité :

#### **Stabilité :**

Stable dans les conditions normales d'emploi. Une combustion spontanée peut survenir lors d'une accumulation de vieux papier et d'emballages ayant contenu ce produit.

**Conditions à éviter :** flamme nue et chaleur excessive. Surchauffer le produit. Une grande quantité de produit exposé à l'oxygène peut provoquer une polymérisation et une réaction de chaleur.

#### **Matières à éviter :**

Aucune à notre connaissance dans les conditions normales d'utilisation

**Produits de décomposition dangereux :** stable.

**Risque de polymérisation :** peut survenir.

---

### 11. Informations toxicologiques :

Limite d'exposition autorisée par OSHA : comme brouillard d'huile : 15 mg/m<sup>3</sup>  
respirable : 5 mg/m<sup>3</sup>

Seuil valeur limite ACGIH : comme brouillard d'huile : 10 mg/m<sup>3</sup>

Toxicité orale aigüe : aucune réaction observée par inhalation.

Voies respiratoires : à température élevée, les vapeurs et/ou aérosols peuvent affecter le système respiratoire.

les vapeurs et/ou brouillard d'huile sont classées comme nuisance particulières par l'ACGIH.

Voie cutanée : L'exposition au produit chaud peut provoquer des brûlures. Une réaction dermique peut arriver après une très longue exposition de l'huile sur la peau.

Voie oculaire : A température élevée, les vapeurs et/ou aérosols peuvent être irritants.

Voie digestive : Risque limité

#### **Risques chroniques :**

Les individus sensibles peuvent avoir une dermatose après une exposition prolongée de la peau.

Lors de la fabrication et de l'utilisation de ce produit, aucun effet toxique n'a été constaté à ce jour. Ce produit n'est pas toxique dans des conditions normales d'utilisation. Comme tout produit chimique, prendre les précautions nécessaires pour éviter l'exposition prolongée au produit.

**Action cancérigène :** Aucune apparition d'indication cancérogène après des essais de longue durée. Lors de la fabrication et de l'utilisation de ce produit, aucun effet toxique n'a été constaté à ce jour.

**Mutagénéité :** pas de risque.

**Reproductivité :** non toxique pour la reproduction.

---

## CIRE DE PALME POUR BOUGIES MOULÉES



Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

### 12. Informations écologiques :

#### 12.1 Ecotoxicité :

La cire de palme est pratiquement insoluble dans l'eau froide. Peut être isolée mécaniquement dans des appareils de nettoyage.

#### 12.2 Mobilité :

A l'état solide, dispersion dans l'environnement impossible. Lors d'une fuite, le produit liquide se répand sur la surface et se solidifie.

#### 12.3 Biodégradabilité/Persistance : Biodégradable

#### 12.4 Toxicité aquatique : Non toxique pour les poissons.

#### 12.5 Potentiel de bioaccumulation : NA

#### 12.6 Résultat de l'évaluation PBT : NA

#### 12.7 Autres effets nocifs : NA

### 13. Considérations relatives à l'élimination :

Ne pas rejeter dans les égouts, cours d'eau, ni dans le milieu naturel.

Faire incinérer en installation autorisée ou mettre en décharge agréée pour les substances non dangereuses.

Code européen des déchets : 12.01.12

Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

Laver les surfaces contaminées avec de l'eau chaude et du détergent.

### 14. Informations relatives au transport :

- Numéro ONU : non concerné

	RID / ADR Terrestre	ADN Fluviale	IMDG Maritime	OACI Aérien
Classe				
Groupe, chiffre				
Etiquette				
Code danger				
Code matière				
Groupe d'emballage				
	<b>NON CONCERNE</b>		<b>NON CONCERNE</b>	

La température de transport devra être inférieure à 70 °C.

### 15. Informations réglementaires :

#### Réglementations américaines :

OSHA classification des risques : limites d'exposition.

EPA SARA 302 : ce produit ne contient pas de produits chimiques réglementés sous SARA, section 302.

EPA SARA 311 : classification du risque ; produit non dangereux.

EPA SARA 313 : ce produit contient des produits chimiques suivants réglementés sous SARA, titre III, section 313 : AUCUN

Californie Proposition 65 : ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont connus dans l'Etat de Californie entraînant le cancer : AUCUN

## CIRE DE PALME POUR BOUGIES MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

Inventaire EPA TSCA : tous les composants de ce produit sont listés dans le « Toxic Substances Control Act » (TSCA) de L'Inventaire des Substances Chimiques.

### Réglementations Internationales :

Classification WHMIS : ce produit n'est pas une substance contrôlée.

Canadian Environmental Protection Act : tous les ingrédients sont listés sur la « Canadian Domestic Substances List ».

Classification EU : préparation non dangereuse.

Phrases de risque et de danger EU : NON

Union Européenne : tous les composants de ce produit sont listés dans l'Inventaire Européen des Substances Nouvelles et Existantes (EINECS)

Australie : tous les composants de ce produit sont listés dans l'Inventaire Australien des Substances Chimiques (AICS)

Chine : tous les ingrédients de ce produit sont listés dans l'Inventaire des Substances Chimiques en Chine (IECSC)

Corée : tous les ingrédients de ce produit sont listés sur la « Korean Existing Chemical list » (KECL)

Nouvelle Zélande : tous les ingrédients de ce produit sont listés sur le « New Zealand Inventory of Chemicals » (NzIoC).

Philippines : tous les ingrédients de ce produit sont listés sur l'Inventaire Philippin de la Chimie et des Substances Chimiques (PICCS).

### 16. Autres données :

Classe de danger pour l'eau (WGK) : substance non nuisible pour l'eau conformément à l'annexe 1 VwVwS.

NFPA Rating :

Santé: 0

Incendie : 1

Réactivité : 0

### 17. Autres informations:

Nous recommandons que les conteneurs soient réutilisés par des professionnelles ou bien confiés à des sociétés certifiées afin de réduire le risque d'accident. Les conteneurs vides ne doivent pas être confiés à des particuliers.

Les informations contenues dans cette MSDS ont été obtenues de sources que nous pensons fiables.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée et suivant les réglementations en vigueur. Ils sont donnés de bonne foi. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour permettre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination, en état satisfaisant de sécurité et donc ne devraient être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, elles ne peuvent être applicables en cas de mélange du produit en question avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.